

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **5 (1876)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les honneurs le fatiguent. Que signifie cette phrase? Les *honneurs* peuvent donc *fatiguer*? Assurément et on dit avec juste raison le *poids des honneurs*. D'ailleurs la langue française désigne souvent les *honneurs* par le mot *charge*. La langue vulgaire est souvent très-philosophique.

Les sens irritent, c'est-à-dire exciter, aiguillonner, rendre plus vif, plus âpre : le poivre *irrite* la soif.

Mécontent, en décomposant *mal content*. Souvent dans la composition des mots la particule *me* a un sens négatif et remplace le mot *mal*. Ainsi *méfiance*, *médire*, *mépriser*, etc. Comment dans le dernier terme *me* signifie-t-il *mal*? Quel est donc le sens de *priser*? Ce verbe est-il employé?

Déplacé. On peut faire sur le mot *déplacé* les mêmes interrogations et les mêmes exercices que sur *mécontent*. Décomposer les mots *dégrader*, *démentir*, etc. Remarquez comment ces termes *déplacé*, *fait*, ont dans leur simplicité une éloquente énergie.

Les remarques de style seront faciles à faire; lorsque l'on dicte un morceau de Massillon, il ne peut y avoir que l'embarras du choix.



INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.



L'Administration des chemins de fer de la Suisse-Occidentale, avec l'assentiment des Compagnies Bulle-Romont, du Simplon, de Jougne-Eclépens, accorde, aux membres de la Société fribougeoise d'éducation qui se rendront à la réunion annuelle qui aura lieu à Châtel-St-Denis, le transport à demi-taxe moyennant la production de cartes de légitimation personnelle. Les billets seront valables pour trois jours soit pour les 20, 21 et 22 août, et délivrés pour les gares de Palézieux et de Vevey.

Les cartes de légitimation accompagnent l'envoi de ce numéro; les sociétaires sont priés d'y écrire leur nom.

Nous sommes convaincus, que les instituteurs et les amis de l'instruction primaire se trouveront réunis en grand nombre à Châtel-St-Denis au 21 août prochain. Nous espérons que les Valaisans y viendront nombreux, puisque toute facilité leur est accordée.



CHRONIQUE.



CONFÉDÉRATION. — Dans sa séance du 24 juin, le Conseil national a adopté par 54 voix contre 24 une motion de M. Joly, ainsi conçue :

« Inviter le Conseil fédéral à examiner à nouveau la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de dispenser les régents qui ont passé leur école de recrues de service ultérieur dans l'élite, lorsque les gouvernements cantonaux jugeront que l'enseignement pourrait avoir à souffrir de ce service. »

Plusieurs orateurs ont chaudement appuyé cette motion. On craint, a-t-on dit, pour les instituteurs, les distractions résultant du service militaire et l'ambition du galon, d'où résulterait un affaissement du niveau de l'instruction publique. C'est, d'ailleurs, une chimère que d'attendre de bons résultats de ce service militaire des instituteurs. Qu'advient-il en cas de levée sérieuse de troupes, lorsqu'il s'agira de border les frontières ? Les instituteurs, gradés ou non, iront-ils à la frontière, au détriment de leurs élèves, durant des semaines ? Si oui, ils ne rendront pas un service au pays en n'étant pas à l'école, et les pères de famille qui partiront aussi ne seront pas tranquilles sur le sort de leurs enfants. Si non, le service qu'on prétend leur faire faire actuellement n'a plus que le caractère d'une vaine parade ou d'une fanfaronnade.

Les vacances, sur lesquelles on compte, ne peuvent pas toujours coïncider avec le service ; elles sont, en outre, absolument indispensables pour le repos des régents.

M. le conseiller fédéral Scherer a répondu aux objections présentées ; il rappelle que des pétitions des instituteurs de Bâle et d'Argovie surtout, ont réclamé pour eux le droit de tout citoyen suisse au service. En cas de danger, il serait injuste d'empêcher les instituteurs de contribuer au maintien de notre indépendance. Or, à cet effet, afin qu'ils soient aptes à remplir leur devoir, il faut de temps en temps rafraîchir leurs connaissances militaires. Le Conseil fédéral prolongera pour les régents les intervalles entre les divers cours de répétition, essentiellement parce qu'on peut compter beaucoup sur leur travail particulier.

ZURICH. — Le conseil de l'instruction publique de Zurich a adressé à tous les instituteurs et autorités scolaires du canton une circulaire dans laquelle il leur recommande de porter leur sollicitude non-seulement sur l'instruction de la jeunesse, mais encore de veiller soigneusement à son bien-être corporel ; dès la première année de fréquentation de l'école, ils devront accoutumer les enfants à se tenir droit, et de ne pas souffrir qu'ils travaillent, la tête à une distance moindre de 39 centimètres de leur cahier. C'est de l'absence de surveillance sous ce rapport que résultent souvent, outre beaucoup d'infirmités, les myopies si fréquentes aujourd'hui.

